



Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Chute-de-la-maison-Hersant-et-maintenant-les-Antilles-SNJ>

Chute de la maison Hersant : et maintenant les Antilles ! (SNJ)

- Les médias - Economie et publicité - Hersant et Dassault -



Date de mise en ligne : jeudi 2 octobre 2014

Description :

« Un épisode scandaleux de plus dans la déconfiture de Groupe Hersant Médias ».

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Nous publions un communiqué du Syndicat National des Journalistes (SNJ) à propos du Groupe Hersant Médias (Acrimed).

La chute de la maison Hersant se poursuit, cette fois outre-mer, au coeur de ce qui fut la naissance du groupe « France Antilles » (devenu ensuite GHM). Le 30 septembre, le quotidien « France Antilles Martinique » a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Fort-de-France, suite à sa cessation de paiement la semaine précédente. Cette mesure, qui concerne aussi la Guyane, se traduit par la nomination d'un administrateur judiciaire et une période d'observation de six mois. Pour les salariés, c'est la crainte d'un plan social qui pourrait concerner entre 30 et 50 personnes, sur les 200 que compte l'entreprise.

Quand on sait que les Antilles ont longtemps représenté une rente sans souci pour les héritiers du papivore Robert Hersant, on mesure à quel point la bonne gestion était à l'ordre du jour. Là-bas comme ailleurs. Car cette énième mauvaise nouvelle dans le paysage de la presse est un épisode scandaleux de plus dans la déconfiture de Groupe Hersant Médias (GHM). Le petit empire qui a compté jusqu'à 27 titres, en métropole comme outre-mer, avec télévisions, radios et presse écrite, finit là de se désagréger.

Tandis que Philippe Hersant continue de prospérer avec son petit groupe de presse en Suisse, protégé par son statut d'exilé fiscal, il a complètement abandonné un navire amiral en train de couler. Depuis la liquidation de la Comareg en 2011 (3000 licenciements au total) à la mise en redressement judiciaire de deux pôles (« Paris Normandie » en 2012, « Nice-Matin » actuellement), en passant par la vente d'actifs (dont « Le Journal de l'île » à La Réunion, « Les Nouvelles Calédoniennes », « L'Union de Reims », « L'Est-Eclair », « L'Aisne Nouvelle ») et la cession des « Nouvelles de Tahiti » tellement bien préparée qu'elle a abouti à sa fermeture en mai dernier, la catastrophe est permanente depuis trois ans. Et que dire du rapprochement avorté avec Rossel dans le sud ou le mariage éphémère entre GHM et Bernard Tapie qui s'est achevé par un rapide divorce, l'ancien patron de l'OM récupérant la totalité de « La Provence ».

Quand les pouvoirs publics, garants des aides à la presse, vont-ils se décider à bouger ? Quand aboutira l'enquête sur la présomption d'abus de biens sociaux ouverte sur les flux financiers entre le groupe de presse, au bord de la liquidation fin 2012 et le golf familial de Nantilly (Eure-et-Loir) ? Est-ce pour organiser son insolvabilité par rapport au risque Comareg (356 anciens salariés ont attaqué GHM devant le conseil de prud'hommes de Lyon, contestant la validité de leur licenciement et réclamant des dommages-intérêts : la décision suite à l'audience de septembre est attendue le 17 février 2015) que la famille Hersant liquide ainsi ses actifs, laissant les salariés sur le carreau ou dans l'incertitude d'une reprise plus ou moins socialement désastreuse ? Il serait urgent que le gouvernement se saisisse de cette interrogation. Et demande enfin des comptes.

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession, apporte son soutien total aux salariés de « France Antilles Martinique » et sera à leurs côtés, comme il l'a été dans les autres titres de GHM, pour qu'ils ne deviennent pas une simple variable d'ajustement dans un compte de résultat. Il en va non seulement de la pérennité des emplois, d'une entreprise, mais aussi du pluralisme de la presse, pilier de la démocratie.

Mercredi 1er octobre 2014

Source : [Site du SNJ](#).